



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.1/L.20/Add.2
7 février 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base

Sixième session

Genève, 4-8 février 2002

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS ET
SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE, SUR SA SIXIÈME SESSION**

4-8 février 2002

Rapporteur: M^{me} Fatima Al-Ghazali (Oman)

Orateurs:

Secrétaire général de la CNUCED
Sri Lanka, pour le Groupe asiatique
et la Chine

Bangladesh, pour les PMA
Espagne, pour l'Union européenne
Communauté européenne
Ouganda, pour le Groupe africain

Paraguay, pour le Groupe de l'Amérique
latine et des Caraïbes

Paraguay
Chine
Bolivie
République dominicaine
Burundi
Égypte, pour le Groupe des 77 et la Chine

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise au plus tard le **mercredi 13 février 2002**, à la:

Section d'édition de la CNUCED, Bureau E.8108, télécopieur: 907 0056,
téléphone: 907 5656/1066

INTRODUCTION

Déclarations liminaires

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a déclaré que, s'agissant des résultats de la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha, deux éléments du programme de travail pour l'après-conférence devaient être examinés plus particulièrement. En tout premier lieu, les questions avancées par les pays en développement au cours des préparatifs de la Conférence ministérielle de Seattle étaient toujours sur le tapis et pouvaient faire partie d'un engagement unique à venir. En deuxième lieu, il fallait réaliser des progrès en ce qui concerne les principaux pôles d'intérêt des pays en développement avant la prochaine conférence ministérielle de l'OMC.

2. La Déclaration ministérielle était parsemée de références au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, y compris une disposition tendant à envisager de conférer un caractère obligatoire aux mesures de ce type. Il s'agissait là d'une inversion de la tendance à penser que la notion de traitement spécial et différencié était dépassée. Des mandats relatifs aux pays les moins avancés (PMA) et aux petites économies étaient inscrits en tant que questions transversales pour les négociations de l'après-Doha. À cet égard, l'élément commercial des résultats de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devait être mis en œuvre et l'attention voulue devait être accordée aux questions soulevées lors de la conférence ministérielle de Zanzibar.

3. S'agissant de l'application des accords issus du cycle de négociations d'Uruguay, les pays en développement étaient parvenus à inclure les questions y relatives dans l'ensemble de mesures convenu à Doha et l'on pouvait escompter un certain nombre de résultats concrets dans ce domaine dans le courant de 2002. Les pays en développement pouvaient également se targuer d'un résultat positif avec la Déclaration ministérielle relative à l'accord sur les DPIC et la santé publique, ce qui représentait un premier pas vers une application des accords commerciaux multilatéraux qui ne fasse pas abstraction de la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux. Il fallait espérer que les pays en développement soient en mesure d'inclure dans les négociations sur les DPIC les questions qui les intéressent, par exemple la protection des savoirs traditionnels et de la biodiversité. Autre résultat positif de la Conférence de Doha, la dérogation concernant

les négociations entre les pays de l'ACP et l'Union européenne avait été approuvée. Les autres éléments positifs pour les pays en développement avaient trait à la constitution de deux nouveaux groupes de travail de l'OMC, l'un sur le commerce, la dette et le financement et l'autre sur le transfert de technologies. Ces groupes aideraient à l'examen des liens entre les règles du commerce et leurs incidences sur le développement, et la CNUCED était disposée à aider les pays en développement et les pays en transition à participer activement à ce nouveau débat. L'éventail des points inscrits à l'ordre du jour de l'OMC s'était élargi et il fallait donc bien définir dès le départ le volet développement des nouvelles questions examinées.

4. S'agissant de la nécessité pour les pays de disposer d'une marge de manœuvre pour élaborer des stratégies nationales de développement, le Secrétaire général de la CNUCED a rappelé combien il importait d'identifier les pratiques anticoncurrentielles qui empêchent les pays en développement d'exporter leurs biens et services et freinent la capacité de production de leurs entreprises. La démarginalisation des consommateurs aidait à améliorer la compétitivité et à accélérer le développement des pays en développement. À cet égard, une réunion d'experts tenue en 2001 avait mis en lumière les liens entre la politique à l'égard du consommateur, la compétitivité et le développement.

5. Le Secrétaire général de la CNUCED s'est félicité de l'inclusion dans le programme de travail de Doha des règles commerciales relatives aux accords commerciaux régionaux et il a insisté sur le rôle important que la CNUCED était appelée à jouer pour aider les pays en développement à gérer un processus fait de négociations régionales et multilatérales simultanées.

6. Le Secrétaire général de la CNUCED a noté que la Déclaration ministérielle prévoyait des négociations sur certaines questions relatives au commerce et à l'environnement et reconnaissait la nécessité d'un renforcement des capacités dans ce domaine.

7. Sur la question du commerce des services, le calendrier établi à Doha était très contraignant. Les pays en développement avaient fait des propositions touchant plusieurs domaines qui relèvent des services mais leurs contributions aux négociations auraient pu être plus efficaces s'il avait été mieux répondu à leurs besoins en matière de renforcement des capacités dans ce domaine. Le Secrétaire général de la CNUCED a mentionné à cet égard

la Réunion d'experts sur le commerce international des services énergétiques qui s'était tenue avec succès en juillet 2001.

8. S'agissant de l'agriculture, la Déclaration de Doha fixait une mission ambitieuse pour la poursuite du processus de réforme et prévoyait de nouvelles règles de traitement spécial et différencié, ce qui offrait la possibilité d'adapter l'Accord sur l'agriculture aux besoins particuliers des pays en développement dans ce secteur capital.

9. La CNUCED avait appuyé très activement les pays en développement et les pays en transition dans le processus d'adhésion à l'OMC. La Déclaration de Doha prenait en compte les intérêts de ces pays, mais il fallait poser et bien définir la question de la facilitation de l'adhésion des PMA à l'OMC et les modalités de participation aux négociations des pays candidats à l'adhésion.

10. Pour conclure sur le sujet, les résultats de la Conférence de Doha pouvaient éventuellement aboutir, à l'issue du processus de négociation, à un résultat où le volet développement occuperait une part non négligeable. La partie n'était pas gagnée d'avance mais il y avait une occasion à saisir. Afin de maximiser leur capacité de négociation et leurs gains éventuels, les pays en développement devaient définir des objectifs clairs et formuler des propositions propres à les aider à mener à bien des stratégies de développement efficaces. Des consultations avaient été engagées avec les bénéficiaires potentiels de l'aide de la CNUCED, et des sujets prioritaires de coopération technique avaient été choisis pour aider les pays en développement à relever ces nouveaux défis. Cela étant, pour tous les pays en développement, l'aptitude à surmonter les difficultés liées à l'offre constituait l'élément qui déterminait au premier chef la qualité de leur participation au système commercial et leur capacité à bénéficier des nouvelles possibilités offertes par les négociations commerciales. La Conférence de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable en Afrique du Sud constitueraient les étapes décisives d'un vaste scénario international. Le processus préparatoire de la onzième Conférence, qui débiterait au milieu de 2002, permettrait d'examiner les différents éléments déterminant la compétitivité dans les pays en développement.

11. En ce qui concerne les activités d'assistance technique dans le cadre du nouveau processus de négociations de l'OMC, le secrétariat de la CNUCED avait établi un plan de renforcement des capacités et de coopération technique comportant cinq caractéristiques essentielles. Il était conçu à partir des demandes présentées par les pays en développement; il tenait compte de la nécessité d'une articulation entre les négociations commerciales régionales et multilatérales; il était adapté aux spécificités des bénéficiaires et, partant, correspondait aux besoins et priorités locaux; il répondait aux besoins à court et long terme des pays en développement – par exemple, l'urgente nécessité de fournir une assistance pour les négociations en cours sur l'agriculture et les services tout en procédant parallèlement au renforcement des capacités permettant d'analyser le processus de l'après-Doha du point de vue du développement; et il n'avait pas été conçu en vase clos – l'assistance technique de la CNUCED devait être fournie en coopération avec d'autres organismes, l'OMC étant le premier partenaire à cet égard.

12. Ce plan de renforcement des capacités et de coopération technique était ambitieux parce qu'il prenait en compte les besoins urgents, réels et complexes des pays en développement, des PMA et des pays en transition. Il fallait donc se pencher sérieusement sur ce plan afin de répondre aux demandes présentées par les pays concernés et de mobiliser les ressources nécessaires pour l'appliquer.

13. La représentante de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique et la Chine**, a fait remarquer que le système commercial mondial était le théâtre de profonds changements. La Conférence de Doha de l'OMC avait inauguré un processus qui aurait de profondes répercussions sur les pays en développement. De ce point de vue, le rôle de la CNUCED et de ses commissions prenait un relief nouveau.

14. Les activités d'assistance technique définies par la CNUCED à l'issue de consultations avec les États membres étaient extrêmement importantes et le Groupe asiatique et la Chine comptaient appuyer le secrétariat dans ses contacts avec les donateurs éventuels. L'intervenante estimait tout comme le Secrétaire général de la CNUCED qu'il était important de cerner les conséquences des prochaines négociations commerciales multilatérales sur le plan du développement et les différentes possibilités que les pays en développement devaient envisager au cours des préparatifs de ces négociations.

15. Un autre aspect important de l'aide apportée par la CNUCED concernait l'instauration de liens entre les différents sujets touchant au commerce et à l'aide apportée aux pays en développement pour analyser ces liens.

16. Les nouveaux enjeux de l'après-Doha avaient trait à la question du commerce, de la dette et du financement, et à celle du transfert des technologies. La CNUCED pouvait certes fournir un soutien utile sur ces questions, mais celles relatives à l'accès aux marchés, à l'agriculture et aux services devaient continuer d'occuper une place de choix dans les activités que la CNUCED consacre aux négociations commerciales.

17. Le Groupe asiatique et la Chine étaient une fois de plus confiants que les pays développés étaient disposés à accroître les ressources consacrées à l'assistance technique et ils comptaient que la communauté internationale honorerait ses engagements de Doha et fournirait aux pays en développement l'appui nécessaire pour qu'ils puissent participer réellement aux négociations de l'OMC. La mission et la vocation de la CNUCED étant axées sur le développement, elle devait jouer un rôle clef à cet égard.

18. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, s'est félicité du plan d'assistance technique de la CNUCED et a exhorté les pays donateurs à fournir les moyens financiers pour qu'il puisse être mis en œuvre efficacement. Les contributions consacrées au renforcement des capacités en matière de négociation pouvaient être adressées au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA. La question du commerce des biens et services et des produits de base revêtait une importance primordiale pour les PMA. Depuis la création de l'OMC, le traitement multilatéral du commerce avait pris une nouvelle dimension. L'OMC s'occupait de l'élaboration de règles et du règlement des différends, alors que la CNUCED s'attachait à fournir une information d'ordre décisionnel et d'inscrire la perspective du développement dans les négociations. Pour être réellement utile, la CNUCED devait remplir la fonction de cellule de réflexion.

19. Deux aspects du commerce étaient fondamentaux pour les PMA, à savoir diversifier leur base de production et d'exportation et obtenir un véritable accès aux marchés, avec la suppression de tous les obstacles tarifaires et non tarifaires. Sur la question du renforcement des capacités de production et d'exportation des pays en développement dans le domaine

des produits agricoles et alimentaires, l'agriculture demeurait l'élément central de l'économie pour bon nombre de PMA, mais les conditions d'accès aux marchés des produits originaires des PMA s'étaient détériorées, et les prix sur les marchés mondiaux de matières premières agricoles étaient instables et inscrits à la baisse, des subventions à la production et à l'exportation de produits agricoles étaient accordées dans les pays en développement et des crêtes tarifaires étaient appliquées aux produits des PMA. La CNUCED devait procéder à une analyse détaillée de ces questions à propos des produits dont l'exportation intéressait les PMA. S'agissant des produits de l'agriculture biologique, les PMA faisaient encore face à de graves difficultés à cet égard, mais l'application de régimes SGP pouvait les aider et cette question devait être examinée. Il convenait aussi d'examiner de près la contribution éventuelle des nouvelles technologies.

20. La question des services énergétiques entrant dans le commerce international était d'une importance capitale pour les PMA, en particulier des questions telles que l'approvisionnement énergétique nécessaire à ces pays pour assurer leur croissance et leur participation effective au commerce de ces services. S'agissant des intérêts des consommateurs, de la compétitivité, de la concurrence et du développement, ces domaines étaient également d'une importance capitale pour les PMA et la CNUCED se devait de faire bien davantage sur le plan des propositions concrètes et des conseils sur les politiques par pays.

21. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a estimé qu'il ne fallait pas surestimer les résultats positifs de Doha et leurs répercussions sur les travaux de la CNUCED. Le Secrétaire général de la CNUCED avait indiqué cela on ne peut plus clairement dans ses observations liminaires, qui constituaient une excellente base pour la poursuite des travaux de la Commission.

22. Le représentant de la **Communauté européenne** a indiqué que l'un des objectifs primordiaux de l'UE dans la période menant à la Conférence ministérielle de Doha avait été d'œuvrer à une meilleure intégration des pays en développement au système commercial mondial. Il était permis de dire que cet objectif avait été incorporé au Programme de Doha pour le développement. Il appartenait désormais aux négociateurs de relever le défi.

23. Une mission de développement avait été clairement incluse dans pratiquement tous les domaines sur lesquels l'OMC allait travailler et engager des négociations dans les trois années à venir. La CE s'était clairement engagée à fournir aux pays en développement l'assistance et l'appui propres à leur permettre de retirer le maximum d'avantages de l'accord, quel qu'il soit, qui sortira des négociations menées dans le cadre dudit Programme.

24. La CE est également résolue à améliorer et renforcer les activités existantes portant sur l'assistance technique liée au commerce et sur le renforcement des capacités. La CE et ses États membres feraient partie des grands donateurs au Fonds d'affectation spéciale. Au-delà du financement, la CE étudiait les moyens d'accroître la coopération et les synergies entre les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les institutions internationales intervenant dans ce domaine, en vue de fournir cette assistance de la manière la plus efficace et en conformité avec les priorités des bénéficiaires et les objectifs énoncés dans le Programme.

25. À Doha, des progrès avaient été réalisés dans tous les domaines intéressant les pays en développement, sur le fond comme sur les procédures. Entre autres domaines, il y avait l'accès aux marchés, l'agriculture, les tarifs industriels, les crêtes tarifaires et, s'agissant des règles, un engagement résolu à améliorer et rendre opérationnelles les dispositions existantes sur le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et le renforcement de leur aptitude générale à participer aux négociations et à en appliquer les résultats. Des décisions avaient été prises également en matière de mise en œuvre, qui couvraient 40 sujets intéressant les pays en développement, y compris la décision capitale sur les DPIC et l'accès aux médicaments (bien que ce dernier point ne faisait pas partie du processus de négociation). L'on pouvait donc sincèrement considérer que jamais auparavant dans le cadre de l'OMC/GATT les intérêts des pays en développement n'avaient été couverts de manière aussi détaillée.

26. Un nouveau point 7 avait été ajouté à l'ordre du jour de la Commission pour examiner concrètement les incidences des résultats de Doha sur les travaux de la Commission. Par ailleurs, les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour étaient tous directement en rapport avec les missions convenues à Doha et avec les discussions sur le développement durable, l'accès aux marchés pour les produits et services écologiques, les négociations agricoles et les tarifs non agricoles. En examinant ces points la Commission devrait garder constamment à l'esprit les résultats

de Doha. L'Union européenne considérait plus que jamais que la CNUCED avait un rôle d'appui important pour préparer les pays en développement aux négociations de l'OMC.

27. Le représentant de l'**Ouganda**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit combien le Groupe appréciait le soutien fourni par la CNUCED pour les préparatifs de la Conférence ministérielle de Doha. Il a félicité la CNUCED pour son plan de renforcement des capacités et d'assistance technique dans l'après-Doha et a exhorté les partenaires développés à fournir des ressources additionnelles pour sa mise en œuvre. Il a souligné l'utilité du travail accompli par la CNUCED pour aider les pays en développement à relever les défis créés par le nouveau programme de travail convenu à Doha. Les délais fixés pour les négociations sur l'agriculture et les services étaient très serrés et les pays africains devaient se mettre rapidement en situation d'y participer efficacement. Le représentant de l'Ouganda a également insisté sur la nécessité d'un appui adapté à chaque pays et mené au niveau de celui-ci, y compris l'appui pour l'élaboration d'un cadre institutionnel et d'une infrastructure de négociation commerciale, afin d'intégrer pleinement les décideurs aux négociations. À cet égard, il s'est félicité de la poursuite du soutien fourni par la CNUCED aux pays africains par le biais du Programme de diplomatie commerciale et du Programme commun d'assistance technique intégrée. Enfin, trois réunions d'experts tenues en 2001 avaient permis d'examiner des questions particulièrement importantes pour les pays de la région de l'Afrique, et la CNUCED devait être remerciée d'avoir organisé des réunions si utiles.

28. Le représentant du **Paraguay**, parlant au nom du **Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes**, a exprimé les remerciements de son groupe pour les trois réunions d'experts organisées en 2001. Il a insisté sur l'importance capitale de l'agriculture pour les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. La Réunion d'experts sur les produits agricoles écologiques avait apporté aux pays de la région des propositions sur la manière de tirer parti des créneaux commerciaux existants pour exporter leurs produits agricoles. La Réunion d'experts sur les services énergétiques avait été utile et les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes y avaient participé très activement. Les débats de cette réunion portant sur les propositions de négociation dont l'OMC était saisie avaient aidé les pays à mieux comprendre les enjeux et à se préparer aux négociations de l'AGCS. Enfin, la Réunion d'experts sur les intérêts des consommateurs, la compétitivité, la concurrence et le développement avait permis d'aborder un thème important, en ce sens qu'il fallait concilier les intérêts des consommateurs et ceux des producteurs.

29. Le représentant du **Paraguay** a apporté son plein appui au plan pour le renforcement des capacités et la coopération technique présenté par le Secrétaire général de la CNUCED. Ce plan comportait trois volets qui étaient d'une importance capitale pour permettre aux pays en développement de participer efficacement au programme de travail de Doha, à savoir l'analyse des politiques, le renforcement des capacités en ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles.

30. Ce plan permettait à la CNUCED d'apporter aux pays en développement un soutien dans des domaines commerciaux clefs tels que l'agriculture, les services, les questions de mise en œuvre, l'accès aux marchés, l'environnement et la concurrence. L'agriculture était un domaine d'un grand intérêt pour les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, lesquels espéraient qu'avec le soutien de la CNUCED ils parviendraient à un meilleur accès de leurs produits aux marchés et à la suppression des subventions à l'exportation et des mesures de soutien interne qui avaient des répercussions préjudiciables sur le commerce. Dans le secteur des services, la CNUCED pouvait aider les pays en développement à analyser l'évolution du commerce des services depuis l'achèvement du Cycle de négociations d'Uruguay et l'impact de la libéralisation sur leurs économies, ainsi qu'à identifier les secteurs des services qui présentent pour eux un intérêt particulier.

31. Les négociations commerciales lancées à Doha devaient comporter un engagement clair en faveur du développement, à savoir qu'il serait permis à tous les pays de jouer un rôle dans les négociations, que la capacité de chaque pays serait reconnue et qu'on ne permettrait pas aux intérêts d'un pays quel qu'il soit de prévaloir sur ceux des autres.

32. Le représentant de la **Chine** a reconnu que les réunions d'experts organisées au cours des années précédentes avaient donné lieu à des discussions fructueuses. Elles avaient été caractérisées par des débats d'experts francs et approfondis débouchant sur un certain nombre de propositions positives et constructives. Il importait que la Commission examine avec suffisamment d'attention l'opinion des experts afin que tout l'intérêt de leurs débats soit reflété dans les travaux de la Commission.

33. Dans une situation de mondialisation croissante, les pays en développement éprouvaient de plus en plus de difficultés à atteindre leurs objectifs de développement. La coopération

internationale était dès lors nécessaire pour soutenir ces pays et leur assurer une croissance durable. Il fallait se faire une idée plus approfondie et complète de la manière dont les pays en développement pouvaient accroître leur participation à l'économie mondiale et participer plus efficacement aux négociations commerciales multilatérales. À cet égard, les discussions de la CNUCED concernant les activités proposées pour l'après-Doha, notamment l'assistance technique, étaient d'une importance et d'une utilité extrêmes pour les pays en développement.

34. Le représentant de la **Bolivie** a remercié le Secrétaire général de la CNUCED du plan pour le renforcement des capacités et la coopération technique qu'il avait proposé en vue d'aider les pays en développement à participer au programme de travail de l'OMC pour l'après-Doha. Les pays de la Communauté andine espéraient que cette proposition recueillerait rapidement le financement nécessaire pour qu'elle puisse devenir opérationnelle.

35. Le représentant de la **République dominicaine** a apporté son appui à l'ambitieux plan de renforcement des capacités et de coopération technique présenté par le Secrétaire général de la CNUCED. Ce plan mettait en exergue trois questions essentielles: commerce et environnement, politiques de la concurrence et investissement et commerce. S'agissant du commerce et de l'environnement, il fallait énoncer explicitement la démarche qui serait positive pour les pays en développement. En matière de politiques de la concurrence, l'intervention au niveau national, pour pallier le manque de cadres institutionnels et juridiques permettant de définir des politiques de la concurrence efficaces, était très utile. En ce qui concerne l'investissement et le commerce, il y avait au sein du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes une certaine préoccupation quant à la nécessité de clarifier les liens et les obstacles dans l'interaction entre commerce et investissement. Cette clarification permettrait aux membres du Groupe de mieux définir leur position lors des négociations de l'OMC.

36. Le représentant du **Burundi** a estimé que la CNUCED devait participer pleinement à la mise en œuvre de la décision ministérielle de Doha. Les donateurs, dans les pays développés en particulier, étaient invités à accroître leur soutien financier à des organisations internationales telles que la CNUCED afin d'aider les pays africains à participer efficacement au programme commercial fixé à Doha. À son avis, les 15 millions de francs suisses qui avaient été proposés par les donateurs à l'OMC n'étaient pas suffisants pour pourvoir aux besoins des pays en développement.

37. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et la Chine**, a déclaré que la CNUCED devait, en partant du mandat qu'elle s'est fixé dans le Plan d'action de Bangkok, continuer de fournir un appui capital et bien ciblé durant les négociations de l'après-Doha. À cet égard, les réunions d'experts prévues pour l'année prochaine devaient porter sur les questions qui font l'objet de négociations. Une attention particulière devait être accordée aux négociations sur le commerce et l'environnement, qui doivent débiter incessamment, et aux liens avec les négociations dans d'autres domaines tels que l'agriculture. L'intervenant a félicité le Secrétaire général de la CNUCED d'avoir établi un plan détaillé et axé sur la demande pour aider à la mise en œuvre du programme de travail de Doha. Le Groupe des 77 et la Chine exhortaient les gouvernements et organismes donateurs à accorder la priorité à la CNUCED lorsqu'ils s'acquittaient des engagements en matière d'assistance technique aux pays en développement contractés par les ministres dans la Déclaration de Doha. L'aide de la CNUCED était unique en ce qu'elle n'était mue par aucune idéologie particulière, ni soumise à des conditions. Les répercussions du programme de travail de Doha sur le développement seraient fonction de l'ampleur des ressources additionnelles qui seraient mises à disposition, en particulier pour l'assistance technique de la CNUCED.

38. La valeur totale du commerce agricole avait été multipliée par 7,5 mais, dans le même temps, la part des pays en développement sur leurs marchés traditionnels de matières premières avait diminué d'un cinquième depuis les années 70, et seuls quelques pays en développement avaient bénéficié de la croissance dans des produits à forte valeur ajoutée tels que les huiles végétales, le poisson, les légumes, les fleurs coupées et la volaille. La place croissante des importations dans les pays en développement, en particulier des importations de produits agricoles de pays développés, avait entraîné une détérioration sensible de la balance commerciale des pays en développement en ce qui concerne les produits agricoles, en particulier dans les PMA. Les modifications structurelles récentes des marchés des produits agricoles avaient créé un certain nombre de contraintes nouvelles sur la production et l'exportation pour les pays en développement. Ces contraintes avaient trait, notamment, aux qualifications gestionnaires limitées, aux intrants coûteux et en quantités insuffisantes, aux nouveaux critères de qualité des produits, à l'insuffisance des activités de recherche-développement et de transfert des technologies, à la lenteur du processus de développement de nouveaux produits, au manque de moyens financiers et d'organisation, et aux difficultés d'infrastructure.

39. Le représentant de l'Égypte a rappelé les recommandations des experts selon lesquelles la CNUCED, en coopération avec d'autres organisations, devait fournir et diffuser, y compris par des moyens électroniques, les analyses de marché et les stratégies commerciales et effectuer des recherches et promouvoir un dialogue directeur sur le commerce agricole. À propos du projet sur le renforcement des capacités pour la diversification et un développement fondé sur les produits de base, il a rappelé que les besoins exprimés au cours des ateliers organisés dans le cadre de ce projet étaient le plus souvent étroitement liés aux recommandations des experts. La mise en œuvre au niveau des pays était capitale et des ressources devaient être fournies à cet effet. Le Groupe des 77 et la Chine estimaient que les recommandations des experts constituaient une excellente base de départ pour les travaux de la Commission et que ces recommandations devaient devenir des conclusions concertées concernant l'action des pouvoirs publics aux échelons national et international et les travaux de la CNUCED.

40. Le Groupe était intéressé par l'étude des possibilités qu'offraient les marchés de produits fortement spécialisés et de produits écologiques ainsi que les possibilités de surmonter les difficultés liées à ces marchés. Approuvant les recommandations des experts, l'intervenant a insisté plus particulièrement sur les questions de la réduction des coûts de certification, en particulier pour les petits producteurs, des équivalences de normes et de la transparence et la simplicité des procédures d'importation. Il espérait que la CNUCED jouerait un rôle important dans la promotion d'une mise en œuvre efficace de ces recommandations, en particulier celle relative à la coopération technique et au renforcement des capacités, notamment pour l'élaboration de politiques visant à accroître la productivité et les capacités d'exportation des pays en développement.

41. S'agissant du secteur de l'énergie, qui pouvait contribuer pour beaucoup à la croissance économique, l'intervenant a souligné que l'accès limité à l'énergie commerciale rendait les perspectives de développement problématiques et était une cause majeure de risques environnementaux et sanitaires. La capacité des pays à satisfaire la demande croissante d'énergie supposait que les investissements appropriés soient consentis dans la recherche-développement. Les services énergétiques contribuaient de manière capitale à assurer un accès efficace à l'énergie nécessaire au développement. Dans ce secteur, les obstacles pour les pays en développement tenaient notamment à l'absence de stratégies nationales/régionales claires, à la nécessité de disposer de capitaux importants et au manque de ressources financières,

à la concentration des compétences et des technologies, à l'absence de cadres réglementaires et à l'instabilité politique. L'intervenant a rappelé les délais très serrés concernant les négociations sur les services et l'importance de ces négociations, compte tenu des liens étroits entre le secteur de l'énergie et le développement. Les pays en développement riches en énergie devaient profiter de ces négociations pour essayer de se doter de capacités locales en services énergétiques. S'agissant des autres pays en développement, les négociations de l'OMC pouvaient les aider à parvenir à une gestion et une répartition meilleures de l'énergie. La CNUCED n'étant pas la seule organisation intergouvernementale travaillant sur cette question, il fallait espérer que la Commission donne à son secrétariat mandat de mener des activités visant à i) mieux comprendre les enjeux; ii) échanger les expériences; et iii) renforcer les capacités.

42. Dans le domaine de la concurrence, le Groupe des 77 et la Chine avaient quelques inquiétudes concernant les incidences de la mondialisation et de la libéralisation sur la compétitivité des pays en développement et de leurs entreprises. Ils se félicitaient des conclusions de la Réunion d'experts sur les intérêts des consommateurs, la compétitivité, la concurrence et le développement, qui avaient clarifié les liens entre la protection du consommateur, la politique de concurrence et la compétitivité. La CNUCED devait poursuivre la réflexion sur cette question et circonscrire plus précisément cette réflexion à la réglementation des services publics, aux transactions transfrontières, à la fraude transfrontière et au commerce électronique.
